

spite of civil war, to reconstruct its devastated country.

The situation in the Balkans and in Palestine, and the strained relations between the great Powers clearly took precedence over all other problems by reason of their urgency.

Greece, which had suffered more than other countries during the war, showed, in her desire for reconstruction, a courage equal to that with which she resisted the invaders. She had, however, been obliged to turn away from that task by the need to establish law and order within her borders. The friendly co-operation between Greece, on the one hand, and the United Kingdom and the United States on the other, was the result of a request made by the lawful Government of Greece. There could therefore be no question of intervention by the United Kingdom or the United States. Intervention by Greece's three northern neighbours was, on the contrary, a violation of the principles of the Charter, a violation which the Union of South Africa strongly condemned.

On the basis of the undeniable findings of the Special Committee on the Balkans, the South African delegation considered that a speedy solution of the question should be found, and especially drew the Committee's attention to the problem of the abduction of Greek children by the Markos guerrillas, a matter which had provoked the indignation of the civilized world. Any proposal with a view to arranging for the return of those children to Greece would receive the sympathetic support of the South African delegation, which further considered that the United Nations Special Committee should continue its work in Greece. It would therefore support the draft resolution of the United States, the United Kingdom and France.

The meeting rose at 5.05 p.m.

## HUNDRED AND SEVENTY-FIFTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,  
on Thursday, 28 October 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman : Mr P.-H. SPAAK (Belgium)*

### 40. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL COMMITTEE ON THE BALKANS (A/574, A/644 and A/692).

Mr. VLADIGUEROV (Bulgaria) said that his Government had taken note of the Report of the United Nations Special Committee on the Balkans (A/574) together with the Supplementary Report (A/644) which were now before the Assembly. However, before dealing with these specifically, he wished to make some preliminary observations. The Bulgarian Government was

particulière pour le peuple hellène qui s'efforce courageusement, malgré la guerre civile, de reconstruire son pays dévasté.

Il est clair que les questions des Balkans et de la Palestine, ainsi que les relations tendues entre les grandes Puissances, priment tous les autres problèmes par leur urgence.

La Grèce, qui a souffert plus que d'autres pays pendant la guerre, fait preuve, dans son désir de reconstruire, d'un courage analogue à celui qu'elle a montré dans sa résistance aux envahisseurs. Cependant, en la forçant à s'occuper de l'ordre intérieur, on entrave son œuvre de reconstruction. La coopération amicale entre la Grèce, d'une part, le Royaume-Uni et les États-Unis, d'autre part, résulte d'une demande formulée par le Gouvernement légitime de la Grèce. Il ne peut donc être question d'intervention de la part du Royaume-Uni ou des États-Unis. Par contre, l'intervention des trois voisins du nord de la Grèce est une violation des principes établis dans la Charte, intervention à laquelle l'Union Sud-Africaine s'oppose catégoriquement.

En s'appuyant sur les conclusions indéniables de la Commission spéciale pour les Balkans, la délégation de l'Union Sud-Africaine estime qu'une solution rapide de la question est nécessaire et attire spécialement l'attention de la Commission sur le problème de l'enlèvement des enfants grecs par les partisans de Markos, qui a soulevé l'indignation de toutes les nations civilisées. Toute proposition tendant à renvoyer ces enfants en Grèce serait bien accueillie par la délégation sud-africaine qui estime, d'autre part, que la Commission spéciale des Nations Unies doit continuer sa tâche en Grèce, et appuie donc le projet de résolution des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

La séance est levée à 17 h. 05.

## CENT-SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le jeudi 28 octobre 1948, à 10 h. 30.*

*Président : M. P.-H. SPAAK (Belgique).*

### 40. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574, A/644 ET A/692)

M. VLADIGUEROV (Bulgarie) déclare que son Gouvernement a pris note du Rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans (A/574) et du Rapport supplémentaire (A/644), documents qui viennent d'être soumis à l'Assemblée générale. Toutefois, avant d'aborder ces rapports dans le détail, M. Vladiguerov désire présenter quelques observations préliminaires.

surprised at the decision of the Committee to deny its representatives the opportunity for full participation in the discussion of the Greek question. The Committee thus denied its rights to a Government which was directly concerned and against which accusations had been made. Such a decision was unjustified and discriminatory. It seemed that the matter was being prejudged before the case had been examined. However, the Bulgarian delegation would set forth its Government's views insofar as its had been enabled to do so.

The reports of the Special Committee accused Bulgaria and these accusations had been considered by the First Committee as though they had been proved although neither report presented supporting facts. When accusing Bulgaria of giving aid to the Greek partisans, the Special Committee had pointed to the existence in Bulgaria of committees to aid democratic Greece which collected money, clothing, etc. Such committees existed in Bulgaria as they did in other countries. However, these committees did not go beyond charitable work and expressions of sympathy and besides, active charity was carried out entirely by the Bulgarian Red Cross. Aid was given to Greek refugees but in no case to the Greek partisans, as was maintained by the Special Committee. No reasonable man could describe such sympathetic activities as unwarranted interference in the internal affairs of Greece.

Secondly, the Special Committee reproached Bulgaria with having given sanctuary and medical assistance to partisans. This had been done but Bulgaria had followed international usage and had disarmed and interned the partisans. Those who were sick or wounded had also been interned after being given medical aid.

Thirdly, the Special Committee alleged that partisans were permitted and indeed aided to return to Greece. However, no serious evidence of this was presented. The witnesses whose testimony appeared in the Interim Report of 31 December 1947 (A/AC.16/53 Rev.1), remained anonymous and were denoted only by conventional symbols. Indeed the witnesses interviewed by the Greek authorities throughout 1947 and 1948 could be divided into two categories. On the one hand there were agents in the pay of the Greek secret police or persons whose lives depended on the Greek authorities. On the other hand there were war criminals and collaborators. Doubtless there were certain "non-Greek refugees" who gave evidence and who were Bulgarian in origin; but no credence could be given to persons who renounced their fatherland and calumniated their own people.

The Supplementary Report referred to a resolution adopted by the Special Committee on 12 August 1948 (A/644) which recommended to Albania, Bulgaria and Yugoslavia that partisans entering their territories should be disarmed and interned and prevented from taking political

minaires. Le Gouvernement bulgare a été surpris que la Commission n'ait pas permis à ses représentants de prendre part à l'ensemble de la discussion sur la question grecque. La Commission a donc frustré de ses droits un gouvernement directement intéressé à la question et contre lequel des accusations ont été portées. Cette décision n'est pas équitable et elle a un caractère discriminatoire. Il semble que l'on ait préjugé la conclusion de l'affaire avant d'examiner les faits de la cause. La délégation bulgare désire néanmoins exposer la position de son Gouvernement dans la mesure où elle a la possibilité de le faire.

Les rapports de la Commission spéciale contiennent des accusations contre la Bulgarie et ces accusations ont été reprises par la Première Commission comme si elles étaient prouvées, alors qu'aucun rapport n'apporte de faits qui puissent les confirmer. La Commission spéciale, en accusant la Bulgarie d'aider les partisans grecs, a signalé qu'il existe en Bulgarie des Comités qui fournissent une assistance aux démocrates grecs en recueillant de l'argent, des vêtements, etc. Des comités de ce genre existent en Bulgarie aussi bien que dans d'autres pays, mais ils se bornent à faire œuvre charitable, à apporter une aide morale et, qui plus est, c'est la Croix-Rouge bulgare qui s'occupe de toute l'assistance. C'est aux réfugiés grecs que l'aide est donnée, et en aucun cas, aux partisans grecs, comme le prétend la Commission spéciale. L'on ne peut pas raisonnablement considérer que ces marques de sympathie constituent une intervention injustifiée dans les affaires intérieures de la Grèce.

En second lieu, la Commission spéciale a reproché à la Bulgarie d'avoir donné aux partisans asile et assistance médicale. C'est bien ce qui a été fait, mais la Bulgarie, se conformant aux usages internationaux, a désarmé les partisans et les a internés ; les malades et les blessés ont été internés après avoir été soignés.

En troisième lieu, la Commission spéciale a prétendu que l'on avait permis aux partisans de rentrer en Grèce et qu'on les avait même aidés à le faire ; toutefois, aucune preuve sérieuse n'a été apportée à l'appui de ces affirmations. Les témoins cités dans le rapport intérimaire du 31 décembre 1947 (A/AC.16/53 Rev.1) ne sont mentionnés que d'une façon anonyme et désignés par des symboles conventionnels. Les témoins auxquels ont fait appel les autorités grecques en 1947 et en 1948 peuvent se diviser en deux catégories : d'une part, des agents à la solde de la police secrète grecque ou des personnes dont la vie dépend des autorités grecques ; d'autre part, des criminels de guerre et des collaborateurs. Sans doute, certains individus «réfugiés non grecs» ou bien originaires de Bulgarie ont apporté leur témoignage, mais l'on ne peut ajouter foi aux dépositions d'individus qui ont renié leur patrie et calomnié leur propre peuple.

Le Rapport supplémentaire fait mention d'une résolution de la Commission spéciale (A/644) en date du 12 août 1948 qui recommande à l'Albanie, à la Bulgarie et à la Yougoslavie de désarmer les partisans pénétrant sur leurs territoires respectifs, de les interner et de les empêcher

or military action. Mr. Vladiguerov was in a position to state that the Bulgarian authorities had never acted otherwise. In that connexion the Special Committee had particularly mentioned a refugee camp in the Bulgarian town of Berkovitza in such a way as to give the impression that Bulgarian territory served as a base for incursions into Greece. During the previous year a Greek representative had attempted to demonstrate to the Security Council Commission of Investigation that this camp was a centre of activities against Greece. The same accusation had been made at a session of that Commission in March 1947 at Sofia. At that time Bulgaria had proposed that the camp be investigated to discover the true state of affairs but the Commission did not see the need to do so and did not maintain the allegations of the Greek representative who preferred not to insist upon the point. Curiously enough, the Special Committee had revived this myth about the Berkovitza camp on the basis of biased evidence given by Bulgarian refugees. In fact, the existence of the camp in which ordinary refugees were interned together with partisans merely confirmed the good faith of the Bulgarian Government. Moreover the camp had been visited by a number of foreigners, none of whom saw reason for accusing Bulgaria. Indeed the main report of the Special Committee (A/574), in paragraph 178, said that there was no evidence of military instruction being given there.

With regard to supplying arms to the partisans, the Special Committee's report stated that apparently the partisans received aid from Albania, Bulgaria and Yugoslavia. Although that was no more than an impression, it did not prevent the Special Committee from concluding later that the aid was given with the knowledge of the three Governments. The two reports indeed abounded in this sort of contradiction. It was stated that not clear conclusions could be drawn as to the source of armaments but that the large quantities available in remote areas were grounds for a strong presumption that they came from outside Greece. Thus no proof was offered. The Special Committee further stated that there were strong indications of official Bulgarian aid to the partisans in the form of permission to make tactical use of and seek asylum in Bulgarian territory. However, it was not stated what the indications were nor was there any evidence that any such use of territory was made with the knowledge of the Bulgarian authorities. Just before this passage, it had been stated that no formal conclusions could be drawn as to the knowledge of the Bulgarian army of such movements. Doubtless there had been occasions in the heat of battle when Greek partisans had crossed the Bulgarian frontier. However, the Greek Government troops had done the same. In all cases the Bulgarian frontier guards had intervened. The Special Committee's report seemed to find it natural for such violations to be made by the Government

de se livrer à une activité quelconque, politique ou militaire. M. Vladiguerov est en mesure d'affirmer que les autorités bulgares se sont toujours conformées à cette recommandation. La Commission spéciale a notamment fait état, à ce propos, de l'existence d'un camp de réfugiés situé dans la ville bulgare de Berkovitza, en cherchant à donner l'impression que le territoire de la Bulgarie servirait de point de départ à des incursions sur le territoire grec. Au cours de l'année dernière, le représentant de la Grèce a essayé de démontrer à la Commission d'enquête du Conseil de sécurité que ce camp était un centre d'activités dirigées contre la Grèce. La même accusation a été portée lors d'une session de cette Commission qui a eu lieu à Sofia, au mois de mars 1947. La Bulgarie a proposé alors qu'une enquête fût faite dans le camp pour établir la vérité. La Commission n'a pas jugé utile de procéder à cette enquête, mais elle n'a pas maintenu les accusations du représentant de la Grèce, lequel a préféré ne pas insister. Il est curieux de constater que la Commission spéciale a cru bon de reprendre cette histoire du camp de Berkovitza sur la foi de témoignages partiaux émanant de réfugiés bulgares. En réalité, l'existence de ce camp, dans lequel de simples réfugiés étaient internés côté à côté avec des partisans, confirme la bonne foi du Gouvernement bulgare. Ce camp a du reste été visité par un grand nombre d'étrangers sans qu'aucun d'eux ait estimé qu'il y eût lieu de porter, à ce sujet, une accusation contre la Bulgarie. Enfin le rapport principal de la Commission spéciale (A/574) déclare, au paragraphe 178, qu'aucun témoignage n'indiquait qu'une instruction militaire était donnée dans ce camp.

En ce qui concerne la fourniture d'armes aux partisans, le rapport de la Commission spéciale déclare qu'il semble que les partisans reçoivent une aide de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie. Bien qu'il ne s'agisse là que d'une impression, la Commission spéciale n'en conclut pas moins que cette aide est donnée avec l'accord des trois Gouvernements en question. Il y a [du] reste dans les deux rapports quantité de contradictions de ce genre. On y déclare que l'on ne peut pas déterminer clairement la provenance des armes, mais que la présence de quantités d'armes importantes dans des régions reculées constitue un motif suffisant pour que l'on puisse supposer que ces armes proviennent de pays étrangers à la Grèce. Ainsi aucune preuve n'est apportée. La Commission spéciale déclare, d'autre part, que l'on peut relever des indices très nets d'une aide apportée officiellement par la Bulgarie aux partisans en permettant à ces partisans d'utiliser le territoire bulgare pour leurs manœuvres tactiques et d'y chercher refuge. Toutefois ces indices ne sont nullement précisés et la preuve n'a pas été apportée que les partisans utilisent effectivement le territoire bulgare de la façon qui vient d'être dite, au su et avec l'approbation du Gouvernement bulgare. Enfin, immédiatement avant cette accusation, se place une déclaration selon laquelle l'on ne peut tirer de conclusions précises quant à la connaissance que l'armée bulgare aurait de ces mouvements. En certains cas, sans aucun doute, les partisans grecs ont, dans le feu de l'action, passé la frontière

troops but apparently violations by the partisans could not be explained in the same way.

The Special Committee had made other accusations, for instance concerning the kidnapping of children and the re-establishment of diplomatic relations with Greece. Bulgaria could scarcely be reproached for having given asylum to ill and starving children. Two thousand, four hundred and twelve children had been harboured, of whom 550 were less than six years old, and 1,862 were between the ages of six and fourteen. The children had been placed under the supervision of Greek teachers. Bulgaria had done this as its humanitarian duty despite its difficulties in assuring food supplies for its own population. In the same way asylum had been given to other Greek refugees, including many women and old people.

With regard to the moves towards re-establishment of diplomatic relations with Greece, Mr. Vladiguerov recalled that the Bulgarian Government had done everything to promote it. When the Greek Government had declared itself ready to open negotiations for the re-establishment of diplomatic relations, the Bulgarian Government, bearing in mind the recommendation of the Assembly, proposed that the matter should be discussed between the representatives of the two countries in Washington. This Bulgarian initiative brought no result because the representative of Greece was opposed to the prior clarification of certain questions. A propitious atmosphere for the establishment of normal relations would have been created by the clearing up of these points. Only in May 1948 did the Greek Government change its mind and let it be known that it would enter into negotiations. However, it demanded first that the Bulgarian Government guarantee that no further aid would be given to the partisans. By so doing, the Greek Government attempted to obscure the large number of provocations for which it was itself responsible along the frontier and to fix the entire blame upon Bulgaria. At the same time it tried to lead the Bulgarian Government into an implicit admission of the false charges of military aid to the partisans.

Despite the absence of diplomatic relations, the Bulgarian Government had always shown itself ready to co-operate in the adjustment of frontier incidents. In March 1946, the Bulgarian Government informed the Allied Control Commission that it agreed to the renewal of the convention for the adjustment of frontier incidents, which had been concluded between Bulgaria and Greece in 1931. It was not until May 1948 that the Greek Government stated its desire to renew this convention. Thereupon the Bulgarian Government stated that it would agree to the conclusion of a convention which would be appropriate to the existing circumstances. In practice, the Bulgarian authorities had frequently negotiated directly with the competent Greek

bulgare, mais les troupes du Gouvernement grec en ont fait autant, et dans tous les cas de ce genre les gardes-frontière bulgares sont intervenus. Il semble que le rapport de la Commission spéciale considère que, lorsque des violations de frontière sont commises par les troupes gouvernementales, il n'y ait rien là que de très naturel, mais la même explication ne semble pas valable lorsque les violations sont commises par les partisans.

La Commission spéciale a porté d'autres accusations encore, notamment en ce qui concerne le rapt d'enfants et le rétablissement des relations diplomatiques avec la Grèce. L'on ne peut guère reprocher à la Bulgarie d'avoir donné asile à des enfants malades et affamés : 2.412 enfants ont été accueillis, dont 550 âgés de moins de six ans et 1.862 âgés de six à quatorze ans. Ces enfants ont été placés sous la surveillance d'instituteurs grecs. La Bulgarie a considéré qu'il s'agissait là d'un devoir d'humanité qu'elle devait remplir, malgré toutes les difficultés qu'elle éprouve à assurer le ravitaillement en vivres de sa propre population. D'autres réfugiés grecs, parmi lesquels beaucoup de femmes et de vieillards, ont également reçu asile.

Au sujet des démarches qui ont été faites en vue de la reprise des relations diplomatiques avec la Grèce, M. Vladiguerov rappelle que le Gouvernement bulgare a fait tout son possible pour contribuer à ce résultat. Lorsque le Gouvernement grec se déclara prêt à entamer des négociations pour la reprise des relations diplomatiques le Gouvernement bulgare, ayant présent à l'esprit la recommandation de l'Assemblée, a proposé que la question fût discutée entre les représentants des deux pays à Washington. Cette initiative bulgare n'a pas eu de résultats car le représentant de la Grèce était opposé à la clarification préalable de certaines questions, qui aurait créé une atmosphère propice à l'établissement de relations normales. Ce n'est qu'en mai 1948 que le Gouvernement grec se ravisa et fit connaître qu'il allait engager des négociations. Il posait, toutefois, comme condition préalable que le Gouvernement bulgare garantisse que l'aide aux partisans allait cesser. Le Gouvernement grec tentait ainsi de masquer les nombreuses provocations dont il était lui-même responsable le long de la frontière, et d'en faire endosser toute la responsabilité à la Bulgarie. Il essayait en même temps d'induire le Gouvernement bulgare à admettre implicitement les fausses accusations d'aide militaire donnée aux partisans.

En dépit de l'absence de relations diplomatiques, le Gouvernement bulgare s'est toujours montré prêt à faire preuve d'esprit de coopération pour le règlement des incidents de frontières. En mars 1946, le Gouvernement bulgare a informé la Commission de contrôle allié qu'il consentait à renouveler la Convention pour le règlement des incidents de frontières, qui avait été conclue entre la Bulgarie et la Grèce en 1931. Ce n'est qu'en mai 1948 que le Gouvernement grec a fait connaître son désir de renouveler cette convention, sur quoi le Gouvernement bulgare déclara qu'il consentirait à conclure une convention appropriée à la situation. En pratique, les autorités bulgares sont fréquemment entrées directement en rapport avec les fonctionnaires grecs compétents pour

officials to settle frontier incidents and in some cases had done so successfully. These facts demonstrated the goodwill of the Bulgarian Government and the Special Committee itself had taken note of the Bulgarian efforts.

The accusations made by the Special Committee did not differ basically from the charges which had led the Security Council to establish the Commission of Investigation in 1946. That Commission met in January 1947 in Athens and continued for over two months to make investigations on the spot. The result of this inquiry was known. The Commission could not maintain any fact of any importance which could prove that Bulgaria had failed in its international obligations. In his statement of 28 September last, 147th plenary meeting, the Greek representative avoided any allusion whatsoever to the information gathered by that Commission. Rather he made lengthy quotations from the reports of the Special Committee, at the same time paying tribute to its complete impartiality. Those quotations enabled him to conclude that the situation on the frontier had become extremely grave and that the fault lay with Greece's northern neighbours, and particularly with Bulgaria. The Greek representative had called upon the Assembly for adequate measures to be taken against Greece's neighbours. No doubt he desired the chaos and war that prevailed in Greece to extend to the north. Doubtless he also wished to forget that it was Bulgarian territory which had continuously been violated. The Bulgarian Government had sent, to the Secretariat of the United Nations, 152 complaints and communications on this subject. It should not be forgotten that the Bulgarian army had been considerably reduced. Bulgaria had no navy and the air force was insignificant. In contrast the Greek Government had a large army, well equipped with foreign supplies, and a considerable navy and air force. In addition there were foreign troops stationed in the country. In the circumstances it was nonsense to accuse Bulgaria of being a threat to the integrity and independence of Greece.

The Bulgarian Government was surprised at the manner in which the Special Committee had drawn up its two reports. These were unlikely to cast light upon the true situation. On the contrary, they tried to distract attention from the basic causes of the drama in Greece and to give a wrong impression of the problem. The recommendations of the Special Committee could not facilitate a return to normal relations in the Balkans. It should be recalled that in the beginning of 1947 the Security Council Commission made a meticulous inquiry on the spot into all matters bearing on the internal situation in Greece and tension on the frontiers. The Commission established numerous facts which showed incontestably that the root of the trouble was the existence of an anti-democratic regime in Greece and was by no means intervention on the part of its northern neighbours. None of the facts had changed since that time. The audacious conclusions of the Special Committee were incompatible with the preceding chapters in its reports.

régler les incidents de frontières et, en certains cas, elles ont obtenu d'heureux résultats. Ces faits témoignent de la bonne volonté montrée par le Gouvernement bulgare, et la Commission spéciale elle-même a pris acte des efforts de la Bulgarie.

Les accusations portées par la Commission spéciale ne diffèrent pas, quant au fond, des accusations qui avaient amené le Conseil de sécurité à créer la Commission d'enquête en 1946. Cette Commission s'est réunie en janvier 1947 à Athènes et a pendant plus de deux mois procédé à des enquêtes sur place. Leur résultat est connu. La Commission n'a pu retenir aucun fait de quelque importance qui puisse prouver que la Bulgarie a manqué à ses obligations internationales. Dans sa déclaration du 28 septembre dernier (147<sup>e</sup> séance plénière), le représentant de la Grèce a évité la moindre allusion aux renseignements recueillis par cette Commission. Il a préféré faire de longues citations des rapports de la Commission et a, en même temps, rendu hommage à sa parfaite impartialité. Ces citations lui ont permis de conclure que la situation à la frontière était devenue extrêmement grave et que la faute en incombaît aux voisins septentrionaux de la Grèce et, en particulier, à la Bulgarie. Le représentant de la Grèce a invité l'Assemblée à prendre des mesures appropriées contre les voisins de la Grèce. Il désirait, sans aucun doute, que le chaos et la guerre qui règnent en Grèce s'étendentissent aux pays du nord, et sans doute voulait-il aussi oublier que c'était le territoire bulgare qui avait continuellement été violé. Le Gouvernement bulgare a envoyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies 152 plaintes et communications à ce sujet. Il convient de ne pas oublier que les forces armées bulgares ont été considérablement réduites. La Bulgarie n'a pas de marine et ses forces aériennes sont insignifiantes. Par contre, le Gouvernement grec possède une armée nombreuse, bien équipée de matériel étranger, et sa marine et son aviation sont très importantes. De plus, des troupes étrangères sont stationnées dans le pays. Étant donné la situation, il est absurde d'accuser la Bulgarie de constituer une menace à l'intégrité et à l'indépendance de la Grèce.

Le Gouvernement bulgare est surpris de la manière dont la Commission spéciale a établi ses deux rapports. Ceux-ci ne sont guère de nature à jeter la lumière sur la situation réelle. Au contraire, ils essaient de détourner l'attention des causes fondamentales de la tragédie qui se déroule en Grèce et de donner une fausse impression du problème. Les recommandations de la Commission spéciale ne peuvent faciliter le retour à des relations normales dans les Balkans. Il convient de se rappeler qu'au début de 1947, la Commission du Conseil de sécurité a procédé sur place à une enquête méticuleuse qui a porté sur toutes les questions ayant trait à la situation intérieure de la Grèce et à la tension existant aux frontières. Cette Commission a établi de nombreux faits qui montrent de façon incontestable que l'existence d'un régime antidémocratique en Grèce est la cause profonde des troubles et qu'en aucune façon ceux-ci ne sont dus à une intervention des voisins septentrionaux de la Grèce. Rien n'a changé depuis lors. Les audacieuses conclusions de la Commission spéciale ne s'accordent guère avec les chapitres qui les précèdent.

In its report of 30 June 1948 (A/574), the Special Committee expressed the hope that it would be able to assist the four Governments in realizing their common interest in the settlement of their disputes and recommended that the Assembly investigate means of securing for the Special Committee the co-operation of Albania, Bulgaria and Yugoslavia. In contrast, in the report of 10 September 1948 (A/644) the Special Committee abandoned its conciliatory tone and saw in the attitudes of Albania, Bulgaria and Yugoslavia a threat to the political independence and territorial integrity of Greece and to peace in the Balkans. It recommended severe measures against these three countries. This second report contained no data which could justify this change in attitude. On the contrary, the facts in this report made even less convincing the conclusions and recommendations of the earlier report.

If there was a menace to peace in the Balkans, it was not to be found in the attitude of Bulgaria, which was absorbed in its own internal reconstruction, but rather in the internal situation in Greece where there was a bloody struggle of the people against a Government supported by foreign bayonets. Bulgaria had given frequent proofs of desire for friendly relations with the Greek people. The disturbances in Greece caused difficulties for Bulgaria, particularly for the army, which had been reduced by the Peace Treaty. There had been a large number of provocations and Mr. Vladiguerov offered a complete list for the study of the Committee. There had been 147 incidents between March 1947 and September 1948. In addition, there were 54 cases of violations of the air space over Bulgaria by aircraft coming from Greece. Mr. Vladiguerov then dealt specifically with three incidents in which Greek forces or aircraft had crossed the Bulgarian border. The first case related to an incident on an island in the river Maritza from which Greek forces had abducted a three-man Bulgarian patrol. There followed discussions on the incident between Greek and Bulgarian officers and an observer group of the Special Committee had conducted an inquiry. All members of the patrol had been killed. There had been two incidents in the region of Belassitsa during August 1948. It was alleged that artillery had fired from Bulgarian territory and wounded two United Nations observers. According to Bulgarian information, there had been fighting about Mount Belassitsa in Greek territory near the frontier and during the engagement two companies of the Greek army opened fire on a Bulgarian patrol, wounding and then capturing one soldier. On the following day Greek artillery opened fire in the direction of Bulgarian territory and shells fell in Bulgaria. The Government informed the Secretariat of the United Nations of these incidents. The Bulgarian Government received reply neither from the Secretariat nor from the Special Committee.

With regard to the alleged incident in which an aircraft with Bulgarian markings machine-gunned Greek troops in this same area, no communication had been sent to the Bulgarian authorities. However, there had been a serious

Dans son rapport du 30 juin 1948 (A/574), la Commission spéciale exprime l'espoir qu'elle pourra aider les quatre Gouvernements à régler, dans leur commun intérêt, les différends qui les séparent et elle recommande que l'Assemblée recherche les moyens de lui assurer la coopération de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie. Le rapport du 10 septembre 1948 (A/644) offre un net contraste : abandonnant son ton conciliant, la Commission spéciale voit dans les attitudes de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie une menace à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce comme à la paix dans les Balkans. Elle recommande que de sévères mesures soient prises contre ces trois pays. Or, le second rapport ne contient aucun élément qui puisse justifier ce changement d'attitude. Au contraire, les faits qui y sont mentionnés font apparaître encore moins convaincantes les conclusions et les recommandations du rapport antérieur.

Si une menace à la paix existe dans les Balkans, elle ne provient pas de l'attitude de la Bulgarie, — celle-ci est absorbée par sa reconstruction intérieure, — mais de la situation intérieure de la Grèce où le peuple mène une lutte sanglante contre un gouvernement maintenu par des baïonnettes étrangères. La Bulgarie a fréquemment donné des preuves de son désir d'entretenir avec le peuple grec des relations amicales. Les troubles qui ont lieu en Grèce causent des difficultés à la Bulgarie, en particulier à l'armée bulgare, dont on a dû réduire les effectifs en exécution des clauses du Traité de paix. Les provocations de la part de la Grèce ont été nombreuses ; M. Vladiguerov communique leur liste complète à la Commission. Il y a eu 147 incidents de mars 1947 à septembre 1948. En outre, on a enregistré 54 cas de violations de l'espace aérien bulgare par des avions venant de la Grèce. M. Vladiguerov s'attache ensuite particulièrement à l'examen de trois incidents dus au fait que les troupes ou des avions grecs ont franchi la frontière de Bulgarie. Le premier de ces incidents a eu lieu sur une île du fleuve Maritza, où des forces grecques enlevèrent une patrouille de trois soldats bulgares. Il en résulte des discussions entre officiers grecs et officiers bulgares et un groupe d'observateurs de la Commission spéciale fit une enquête sur cette affaire. Tous les membres de la patrouille avaient été tués. Il y eut deux incidents dans la région de Belassitsa, en août 1948. On prétendit que des obus tirés du territoire bulgare avaient blessé deux observateurs de la Commission spéciale. Selon des renseignements de source bulgare, on s'était battu autour du mont Belassitsa, en territoire grec, près de la frontière, et, au cours de cet engagement, deux compagnies de l'armée grecque ouvrirent le feu sur une patrouille bulgare, blessant puis capturant un soldat. Le lendemain l'artillerie grecque ouvrit le feu en direction du territoire bulgare et des obus vinrent tomber en Bulgarie. Le Gouvernement bulgare informa de ces incidents le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, mais ne reçut de réponse ni de ce Secrétariat, ni de la Commission spéciale.

En ce qui concerne le présumé incident au cours duquel un avion portant les marques distinctives bulgares aurait mitraillé des troupes grecques dans ce même secteur, les autorités bulgares n'ont reçu aucune communication à ce sujet. Toutefois, un

incident on that day when Greek troops, totalling about a regiment of infantry with artillery support, penetrated into Bulgarian territory. There was an exchange of fire for several hours before the Greek troops retired.

The most recent violation of Bulgarian air space took place on 26 September 1948 when four fighters coming from Greece fired upon a Bulgarian frontier post. The post caught fire and was occupied by Greek troops. In view of the foregoing, the Bulgarian Government was astonished at the way in which the Special Committee had attempted to present incidents provoked by the Greek authorities. There was evident justification for the reservations with regard to the Special Committee of the Bulgarian Government. The Bulgarian attitude towards that Committee arose not only out of the fact that Bulgaria had not had an equal voice in its establishment but also because of the fact that it had been constituted in conditions which threatened the sovereign rights of Bulgaria. Moreover the absence from the Committee of two members of the Security Council, who had refused to participate, tended to impair the impartiality of its work.

Nevertheless it should not be concluded that the Bulgarian Government did not wish to co-operate with the United Nations or to conform with its decisions. Bulgaria had given numerous proofs of international goodwill and had taken part in many international conferences. As was well known, Bulgaria participated in the work of the Security Council Commission and gave it every facility. The Bulgarian Government had declared itself ready to co-operate with the Special Committee in any concrete case on condition that its dignity and sovereign rights would not be infringed. For example, the Bulgarian Government had consented to an inquiry on its territory in connexion with the incident on the island in the Maritza. In the same spirit, during the previous year, Bulgaria had sent a representative to Salonika to establish contact with the Commission. However, it was clear that the Special Committee had an incorrect idea of its role when it sought to establish a right of control over Bulgaria. Indeed the representative of Australia on the Committee had recognized this erroneous interpretation and did not feel able to share the Committee's views regarding its terms of reference. Accordingly Australia had made reservations on the conclusions in the two reports.

Mr. Vladiguerov wished again to emphasize that the decision of the First Committee not to recognize the right of Bulgaria to participate on an equal footing in the examination of the dispute to which it was a party was contrary to the general principles of law as well as to the letter and spirit of the Charter. This decision and the procedure of the Special Committee gave rise to doubts that a just decision could be reached. Moreover it was unlikely that in this manner progress could be made in the restoration of normal relations in the Balkans.

incident sérieux se produisit le même jour, lorsque des troupes grecques, fortes d'environ un régiment d'infanterie et soutenues par de l'artillerie, pénétrèrent en territoire bulgare. Les troupes grecques ne se retirèrent qu'après plusieurs heures de fusillade.

La plus récente violation de l'espace aérien bulgare eut lieu le 26 septembre 1948 ; quatre avions de combat venant de Grèce ouvrirent le feu sur un poste frontière bulgare. Celui-ci prit feu et fut occupé par les troupes grecques. Dans ces conditions, le Gouvernement bulgare est surpris de la manière dont la Commission spéciale s'est efforcée de présenter des incidents qui ont été provoqués par les autorités grecques. Les réserves que fait le Gouvernement bulgare au sujet de la Commission spéciale sont de toute évidence justifiées. L'attitude de la Bulgarie envers la Commission spéciale s'explique non seulement par le fait que la Bulgarie n'a pas eu voix égale au chapitre lors de la création de cette Commission, mais aussi par le fait que la Commission spéciale a été créée dans des conditions qui menaçaient les droits souverains de la Bulgarie. En outre, le fait que deux membres du Conseil de sécurité soient absents de la Commission, dont ils ont refusé de faire partie, tend à compromettre l'impartialité de son travail.

Il ne faut pas en conclure, néanmoins, que le Gouvernement bulgare ne tienne pas à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, ni à se conformer à ses décisions. La Bulgarie a donné maintes preuves de sa bonne volonté à l'égard des autres nations et a pris part à beaucoup de conférences internationales. Comme on le sait, la Bulgarie a pris part aux travaux de la Commission du Conseil de sécurité et lui a accordé toutes facilités pour les mener à bien. Le Gouvernement bulgare s'est déclaré disposé à collaborer avec la Commission spéciale dans tout cas concret qui pourrait se présenter, à la condition qu'il ne soit porté atteinte ni à sa dignité ni à ses droits de souveraineté. Par exemple, le Gouvernement bulgare a consenti à une enquête sur son territoire à la suite de l'incident qui s'est produit sur l'île de la Maritza. Dans le même esprit, la Bulgarie a envoyé, l'année dernière, un représentant à Salonique pour prendre contact avec la Commission. Il est évident, toutefois, que la Commission spéciale se fait une idée fausse de son rôle, quand elle cherche à s'assurer un droit de contrôle sur la Bulgarie. Cela est si vrai que le représentant de l'Australie à la Commission spéciale s'est rendu compte de cette erreur et a dû se désolidariser de l'interprétation que la Commission donnait à son mandat. Aussi l'Australie a-t-elle fait des réserves quant aux conclusions des deux rapports.

M. Vladiguerov tient à souligner à nouveau que la décision qu'a prise la Première Commission de ne pas reconnaître le droit de la Bulgarie à participer sur un pied d'égalité à l'examen du différend auquel elle est partie, est contraire aux principes généraux du droit, ainsi qu'à la lettre et à l'esprit de la Charte. Cette décision, jointe à la manière de procéder de la Commission spéciale, fait douter de la possibilité d'aboutir à une décision juste. De plus, il n'y a guère de chances qu'on puisse progresser ainsi vers le rétablissement de relations normales dans les Balkans.

The Bulgarian Government categorically rejected the accusations made by the Special Committee. Bulgaria had in no way failed in its international relations and had no interest other than peace in the Balkans. Bulgaria hoped for an early end to Greece's internal troubles so that the Greek people might determine their own future. All the world knew that the causes of Greece's difficulties were not to be found on the northern frontiers but in the conditions existing throughout the country. The Bulgarian Government hoped that the United Nations finally would discover a solution appropriate to the true character of the problem, and bring an end to the present troubles. It also hoped that its right to a place among the United Nations would be recognized.

Bulgaria believed in the constructive nature of the United Nations and desired to assist in the realization of its objectives. Mr. Vladiguerov declared, in the name of his Government, that Bulgaria was a peace-loving sovereign State which accepted all the obligations of the Charter and was ready and able to fulfil them.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that the USSR delegation had objected to placing the so-called Greek question on the agenda of the General Assembly, but since this view had not been accepted, it was necessary for the Committee to evaluate the work of the Special Committee on the Balkans and decide on a future course. The Special Committee itself had noted that none of the tasks assigned to it by General Assembly resolution 109 (II) of 21 October could be carried out, giving as one of the reasons the non-co-operation of Greece's northern neighbours. However, the most striking thing was that the Committee was not dealing with what concerned it under the terms of the recommendations of the General Assembly as set forth in the resolution of 21 October 1947. It was dealing with matters with which it was not supposed to be concerned, it attempted to solve problems which had not been placed before it at all and had irregularly arrogated to itself functions which were not within its purview, the functions of an investigating body, which it was not prepared to carry out. This violation had been so blatant that the delegation of Australia had made a reservation in regard to Chapter III of the report (A/574) making it clear that the Special Committee had not carried out its task of conciliation, but had attempted to continue the work of the Security Council's Commission of Investigation. Apparently, the United Kingdom approved of this violation but it must be admitted that the General Assembly had not given the Special Committee any right to carry out an investigation. Yet the Special Committee had authorized its one or two dozen observers to carry out investigations of fighting, incidents, etc. on Greece's northern border. He drew special attention to this Australian reservation to one of the most substantial parts of the report, particularly since that delegation could not be suspected of having any particular sympathy

Le Gouvernement bulgare repousse catégoriquement les accusations portées contre lui par la Commission spéciale. La Bulgarie n'a commis aucune incorrection dans ses relations internationales ; elle n'a pas d'autre intérêt que la paix dans les Balkans. Elle espère que les troubles intérieurs de la Grèce prendront fin bientôt, afin que le peuple grec puisse décider lui-même de son avenir. Le monde entier sait bien que ce n'est pas sur les frontières septentrionales de la Grèce qu'il faut chercher les raisons des difficultés avec lesquelles ce pays se trouve aux prises, mais dans la situation intérieure du pays lui-même. Le Gouvernement bulgare espère que l'Organisation des Nations Unies finira par trouver une solution correspondant au véritable caractère du problème et par mettre fin aux troubles actuels. Il espère aussi qu'on reconnaîtra qu'il a droit à une place parmi les Nations Unies. La Bulgarie a foi dans le caractère constructif de l'Organisation des Nations Unies et désire contribuer à la réalisation de ses objectifs. M. Vladiguerov déclare au nom de son Gouvernement que la Bulgarie est un État souverain pacifique, qui accepte toutes les obligations résultant de la Charte ; elle est disposée à les remplir et elle en est capable.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que la délégation de l'URSS s'est opposée à ce que l'on inscrive ce que certains appellent la question grecque à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; toutefois, puisque ce point de vue n'a pas été accepté, la Commission se trouve avoir à juger du travail de la Commission spéciale pour les Balkans et à se prononcer sur des dispositions à prendre. La Commission spéciale elle-même a indiqué qu'elle ne pourrait s'acquitter d'aucune des tâches que l'Assemblée générale lui a assignées dans sa résolution 109 (II) du 21 octobre 1947, à cause, dit-elle, du manque de coopération de la part des voisins septentrionaux de la Grèce. Ce qui est remarquable, pourtant, c'est que la Commission ne s'occupe pas des questions qu'elle est censée examiner conformément aux recommandations de l'Assemblée générale qui figurent dans la résolution du 21 octobre 1947, mais s'occupe en revanche, de questions qui, en principe, ne la concernent pas et s'efforce de résoudre des problèmes dont elle n'a été aucunement saisie ; elle s'attribue ainsi des fonctions — celles d'un organisme d'enquête — qui ne sont pas de sa compétence et qu'elle n'est pas en mesure d'assumer. Cette violation est si flagrante que la délégation de l'Australie a formulé des réserves à propos du chapitre III du Rapport (A/574) de la Commission spéciale, en précisant que la Commission spéciale ne s'est pas acquittée de sa tâche de conciliation, mais a tenté de continuer les travaux de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité. Il semble que le Royaume-Uni accepte cette violation, mais il faut reconnaître que l'Assemblée générale n'a pas accordé à la Commission spéciale le droit de mener une enquête. La Commission spéciale pour les Balkans n'en a pas moins autorisé sa douzaine ou ses deux douzaines d'observateurs à mener une enquête sur les combats, les incidents, etc., qui ont eu lieu à la frontière septentrionale de la Grèce. M. Vychinsky insiste particulièrement sur le fait que l'Australie a formulé des réserves à

with Greece's northern neighbours or with the USSR.

However, the Committee's observers, who had been empowered to carry out investigations in violation of the Assembly's resolution, did not carry out direct observation but simply reported information indirectly. The Australian reservation, which he was not sure the Australian representative would now confirm of attempt to transform, made it clear that it was useless to rely on observation of observers who had nothing to do with what was actually seen and who had no access to three of the four parties concerned. This reservation was enough to undermine any confidence in the Special Committee. The conclusions of the resolution moved at a previous meeting (A/C.1/352) alleging that there was a threat to the political independence and territorial integrity of Greece and that the conduct of Albania, Bulgaria, and Yugoslavia had been inconsistent with the purposes and principles of the Charter fell down of their own weight.

Mr. Vyshinsky stated his intention to show how artificial had been the rhetoric of Mr. McNeil to the effect that the Special Committee had shown the world that there was a plot against Greece. Mr. Dulles and Mr. McNeil, as well as other representatives, had praised the excellent work of the Committee but had ignored the enormous failures which voided its conclusions. It was easy to say, as had Mr. McNeil, that the account of the Committee's violation of its terms of reference was mere legal quibbling, but it was a fact which could be proved. Mr. Dulles had pointed out that the unanimous conclusions of the Special Committee had been based on 86 reports and 700 witnesses but if one examined this testimony, one would be bitterly disillusioned. Despite the difficulties arising from the fact that the reports of the observers were not distributed to delegations, the USSR delegation had carefully studied the records and concluded that the Special Committee had not carried out the task it assumed. In this connexion he noted that the records of testimony existed only in resume, in which it was easy to cover up unpleasant parts of the truth.

Mr. Dulles had referred to an incident which had occurred on 1 March 1948 ; Yugoslav soldiers talking to, machine gunners who were firing into Greek territory from Yugoslav territory for six hours. In the first place, the picture of Yugoslav soldiers carrying on a conversation with machine gunners during battle was in itself strange. Furthermore, in looking up the facts, which was not easy since Mr. Dulles had given no specific reference, he had found two cases which seemed similar to those referred to by Mr. Dulles, and which seemed to have been amalgamated but he had not found any single case with all the elements cited by Mr. Dulles. Mr. Vyshinsky then quoted from paragraphs 151 and 153 of document A/574 to support his statement.

propos d'une des parties les plus importantes du rapport, ce qui est d'autant plus significatif que l'on ne peut soupçonner ce dernier pays d'une sympathie particulière envers les voisins septentrionaux de la Grèce ou envers l'URSS.

De plus, les observateurs de la Commission, qui ont été autorisés à mener une enquête en violation de la résolution de l'Assemblée générale, n'ont pas effectué des observations directes, mais se sont contentés de retransmettre des renseignements de seconde main. L'orateur ignore si le représentant de l'Australie va maintenant confirmer ou tenter de modifier sa réserve, mais cette réserve indique clairement qu'il est vain de se fier aux renseignements communiqués par des observateurs qui ne se trouvaient pas eux-mêmes sur les lieux et qui ne peuvent pas se mettre en relation avec trois des quatre parties intéressées. Cette réserve suffit à faire douter de la confiance qu'on peut avoir dans la Commission spéciale. Quant aux conclusions contenues dans le projet de résolution présenté lors d'une séance précédente (A/C.1/352) — à savoir qu'il existerait une menace à l'indépendance politique et à l'intégrité de la Grèce et que l'attitude de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie aurait été incompatible avec les buts et les principes de la Charte — elles s'effondrent d'elles-mêmes.

M. Vychinsky a l'intention de montrer le caractère artificiel de l'éloquente argumentation de M. McNeil, qui prétend que la Commission spéciale a révélé au monde l'existence d'un complot contre la Grèce. M. Dulles et M. McNeil ainsi que d'autres représentants ont vanté le travail accompli par la Commission spéciale, mais ils ont passé sous silence les échecs retentissants qui infirment ses conclusions. Il est facile de qualifier d'argutie juridique, comme M. McNeil, la démonstration de la façon dont la Commission spéciale a outrepasse son mandat, mais le fait est pourtant là. M. Dulles a souligné que les conclusions unanimes de la Commission spéciale étaient fondées sur 86 rapports et sur les dépositions de 700 témoins, mais l'examen de ces témoignages serait une amère déception. En dépit des difficultés dues au fait que les rapports des observateurs n'ont pas été distribués aux délégations, la délégation de l'URSS a examiné les documents avec soin et en a déduit que la Commission spéciale pour les Balkans ne s'était pas acquittée de la tâche qu'elle avait assumée. M. Vychinsky fait observer à ce propos qu'il n'existe que des résumés des dépositions, ce qui permet de dissimuler aisément certaines vérités désagréables.

M. Dulles a fait allusion à un incident qui se serait produit le 1<sup>er</sup> mars 1948 : des soldats yougoslaves auraient été en conversation avec des mitrailleurs qui auraient tiré, pendant six heures, du territoire yougoslave sur le territoire grec. Tout d'abord, le fait que des soldats yougoslaves aient été en conversation avec des mitrailleurs pendant un combat est étrange en soi. De plus, en cherchant à vérifier les faits, ce qui n'a pas été facile parce que M. Dulles n'a pas fourni de références précises, M. Vychinsky a relevé deux cas qui semblent analogues à celui que M. Dulles a mentionné — il semble que ces deux incidents aient été fondus en un seul — mais aucun cas simple qui contient tous les éléments indiqués par M. Dulles. M. Vychinsky cite alors à l'appui de

He therefore concluded that the incident described by Mr. Dulles had not occurred unless Mr. Dulles had other sources of information, in which case he should produce them.

Mr. Vyshinsky stated that he could find nothing in the documents to confirm Mr. Dulles' reference to firing from Albanian territory on the 11, 12 and 18 July. The Special Committee's report mentioned incidents on those days but made no mention of firing of any sort. Mr. Dulles had also referred to an incident on 7 August in which artillery fire from Bulgarian territory wounded two United Nations observers. However, the incident of 7 August described in the Committee's report in which eight shells fired from Greek territory accidentally fell on Bulgarian territory had not been mentioned, although it showed that there had been firing by both parties. The partisans were shooting at the Greek national army and the national army was firing at the partisans without any concern for the principles of international law.

Mr. Vyshinsky noted that the observers had not laid down any special prerequisites such as trustworthiness or intelligence for their witnesses. He quoted from the reports and documents of the Special Committee to show that the observers had, in a number of cases, described the witnesses as stupid, and in one case as a little drunk, but had accepted them as trustworthy and sincere. Furthermore, in his opinion, it was completely intolerable that these witnesses had been referred to in the reports of the observers by symbolic figures rather than by name. He pointed out that among the witnesses who had testified against Bulgaria, there were renegades and traitors who had fled to Greece and from whom could be obtained any sort of testimony that was desired. The logic that had been followed in the questioning could be seen from the testimony of one witness that he had heard from a friend that a Bulgarian baker in the city of Petrich usually baked bread for partisans, from which it was deduced that Bulgaria bore responsibility for the resistance of the partisans against Greece.

In another case a *résumé* of the testimony of eighteen witnesses was given to the effect that there were camps in Bulgaria where the partisans were trained, healed of their wounds and sent back to Greece. He recalled that at the last session of the Assembly he had shown the allegations concerning a camp at Bulkes to be false. While it was quite possible that the partisans received medical assistance, which was an act of humanitarianism approved by international law, what proof was there that they were being sent back to Greece? Of the eighteen witnesses, almost half were partisan prisoners and the remainder had surrendered to the Greek authorities voluntarily; some of them were condemned to death by Greek authorities. Before being questioned, usually in the presence of Greek liaison officers, they had been in the hands of the Greek authorities for a long time. How was it possible to ensure the objective character of such testimony? Yet the First

sa déclaration des extraits des paragraphes 151 et 153 du document A/574. Il en conclut que l'incident dont parle M. Dulles ne s'est pas produit, à moins que ce dernier ne possède d'autres renseignements ; il devrait dans ce cas les produire.

M. Vychinsky ne trouve rien dans les documents qui confirme les allusions de M. Dulles à des coups de feu tirés du territoire albanais, les 11, 12 et 18 juillet. Le rapport de la Commission spéciale signale des incidents à ces dates, mais ne mentionne pas que le feu ait été ouvert. M. Dulles a également déclaré que le 7 août, deux observateurs de l'Organisation des Nations Unies ont été blessés dans une canonnade provenant du territoire bulgare, mais il ne dit pas que, le 7 août, des obus tirés du territoire grec sont tombés, par hasard, en territoire bulgare, comme l'indique le rapport de la Commission spéciale ; les partisans tiraient sur l'armée nationale et l'armée nationale tirait sur les partisans sans tenir aucun compte des principes du droit international.

M. Vychinsky fait remarquer que les observateurs n'ont pas posé, comme condition préalable, que les témoins qu'ils entendaient devaient être dignes de foi ou intelligents. L'orateur cite des extraits de rapports et de documents de la Commission spéciale pour montrer que les observateurs ont, dans un certain nombre de cas, qualifié leurs témoins de stupides et l'un d'entre eux de légèrement ivre ; ils les ont néanmoins considérés comme dignes de foi et sincères. En outre, d'après M. Vychinsky, il est absolument intolérable que, dans les rapports des observateurs, on désigne les témoins par des symboles et non par leur nom. L'orateur signale que, parmi les personnes qui ont porté témoignage contre la Bulgarie, se trouvaient des renégats et des traîtres qui se sont enfuis en Grèce et dont il était possible d'obtenir tous les témoignages qu'on voulait. On peut se rendre compte de la logique qui a présidé aux interrogatoires par le témoignage d'une personne qui déclare avoir appris d'un de ses amis qu'un boulanger bulgare de la ville de Petrich avait l'habitude de cuire du pain pour les partisans : on en a déduit que la Bulgarie était responsable de l'aide militaire donnée aux partisans grecs.

M. Vychinsky cite un autre exemple : d'après l'analyse des témoignages de dix-huit personnes, il existerait en Bulgarie des camps où les partisans sont soumis à un entraînement militaire, où l'on soigne leurs blessures et d'où on les renvoie en Grèce. M. Vychinsky rappelle que lors, de la dernière session de l'Assemblée générale, il avait apporté la preuve de l'inexactitude de certaines allégations concernant un camp situé à Bulkes. Bien qu'il soit parfaitement possible que les partisans bénéficient d'une assistance médicale, ce qui constitue un acte d'humanité approuvé par le droit international, quelle preuve a-t-on pour affirmer qu'ils sont, de là, renvoyés en Grèce? Sur les dix-huit témoins, près de la moitié étaient des partisans faits prisonniers et le reste s'était rendu volontairement aux autorités grecques, quelques-uns d'entre eux étaient condamnés à mort par ces autorités. Avant leur interrogatoire, qui se passait ordinairement en présence d'officiers de liaison grecs, ils étaient restés longtemps entre

Committee was asked to endorse the activities of the Special Committee which had accepted such testimony as completely trustworthy.

It was clear that the observers and the Special Committee itself were far from convinced that all these data were indeed trustworthy. The report often used the words "assumed", "considered", "presumed", etc., as in one case where it was stated that although the nationalities of persons across the border could not be established, it was considered that they were Greeks. How could their nationality be determined from their faces? In other cases, the Committee drew conclusions without any basis whatsoever. In one region, observers had reported a great number of military stocks that looked as if they had been abandoned by the partisans and in another, it had been concluded from a chocolate wrapping found near a mule path that this was a resting place for partisans. While it might be said that he had quoted only cases which did not appear trustworthy, he pointed out that those which were trustworthy had in many cases been interpreted in a contrary sense; for instance, the incident of 1 March 1948, mentioned by Mr. Dulles.

Nevertheless, the principle drawback of the testimony was that it was second-hand evidence, which Mr. McNeil, at least, should know was not accepted in British Courts. As an example, he referred to the report of an observation group in the Bellachio region in 1947 where testimony was taken from witnesses furnished by the Commander of the Greek Division to confirm that the partisans had crossed the border. The witnesses assumed that they were Albanian nationals, basing themselves on flimsy evidence. The testimony was out of date since it dealt with events which had happened ten days previously and was given by witnesses who had spent several days in Janina at the tender mercies of the Greeks. Such testimony might be called "prepared evidence". The observers' report said that the testimony was merely circumstantial and after having given the data, including certain Greek conclusions, the observers concluded that there was no reason to assume that these preliminary investigations by the observer group permitted them to evaluate the situation. In his opinion, such testimony should be thrown away as fast as possible so that its distortions would not confuse people.

Mr. Vyshinsky said that the Preliminary Report of the Special Committee (A/521) also brought to light the complete inconsistency of the testimony received by the observers. He referred to the testimony, given on page 55, of a witness, who said that he had often read

les mains des autorités grecques. Comment est-il possible de garantir le caractère objectif de pareils témoignages? Et pourtant l'on demande à la Première Commission d'approuver les travaux de la Commission spéciale qui a considéré de tels témoignages comme étant parfaitement dignes de foi.

Il est évident que les observateurs et la Commission spéciale elle-même sont loin d'être convaincus de la véracité de toutes ces renseignements. Dans les rapports, on doit fréquemment utiliser les termes «on suppose», «on pense» et «on présume»; il en est ainsi dans un cas où l'on déclare que, bien qu'il soit impossible de préciser la nationalité des personnes qui franchissent la frontière, on estime cependant que ces personnes sont grecques. A-t-on pu lire leur nationalité sur leur figure? Dans d'autres cas, la Commission tire des conclusions dénuées de tout fondement. Dans une région, les observateurs signalent l'existence d'importants approvisionnements militaires qui semblent avoir été abandonnés par les partisans. Dans une autre région, pour avoir trouvé près d'un chemin muletier du papier servant à envelopper du chocolat, on en conclut que cet endroit a été utilisé comme lieu de repos par les partisans. Comme on pourrait prétendre qu'il n'a mentionné que des témoignages qui ne semblent pas dignes de foi, M. Vyshinsky signale qu'on a, dans bien des cas, attribué à des témoignages irrécusables un sens contraire à leur véritable sens; il en a été ainsi de l'incident du 1<sup>er</sup> mars 1948 cité par M. Dulles.

Cependant, le défaut principal des témoignages produits est qu'ils fournissent des preuves de seconde main; ce qui, M. McNeil du moins doit le savoir, n'est pas admis par les tribunaux britanniques. M. Vyshinsky cite, à titre d'exemple, le rapport d'un groupe d'observateurs envoyé dans la région de Bellachio en 1947: les témoignages mentionnés dans ce rapport sont fournis par des personnes envoyées par le commandant en chef de la division grecque pour confirmer que les partisans avaient franchi la frontière. Les témoins supposaient que ces partisans étaient des ressortissants albanais et fondaient leurs déclarations sur des preuves inconsistantes. Les témoignages étaient périmés car ils portaient sur des événements qui s'étaient produits dix jours auparavant et ils étaient faits par des témoins qui avaient passé plusieurs jours à Janina, livrés à la merci des Grecs. On peut qualifier pareilles dépositions de «témoignages préparés à l'avance». Le rapport des observateurs signale qu'il s'agit là simplement de témoignages indirects, et, après avoir fait mention de différents éléments, y compris un certain nombre de conclusions tirées par les Grecs, les observateurs terminent en déclarant que rien ne permet de supposer que cette enquête préliminaire, menée par le groupe d'observation, lui ait permis de juger la situation. M. Vyshinsky estime qu'on devrait éliminer d'emblée pareils témoignages afin que la déformation des faits qui en résulte n'engendre pas de confusion.

M. Vyshinsky déclare que le rapport préliminaire de la Commission spéciale (A/521) met aussi en lumière l'incohérence des témoignages enregistrés par les observateurs. Il fait allusion à la déclaration d'un témoin cité à la page 72 et d'après laquelle ce témoin avait lu à maintes reprises que

about airplanes of unknown nationality which dropped ammunition in the Koritza area. In another case a witness was told by an American colonel that his evidence was hearsay, and immediately swung around and said he had seen everything. On page 116 of this report, there was evidence from a witness, called a surrendered bandit, who was a youth of fifteen years of age and whose testimony Mr. Vyshinsky quoted as an example of childishness. Then there was the French military observer who testified that he could identify the direction of bullets from the whistle they made. There was also the military observer at Jenovisky who based his report on questions asked of two partisans and two refugees supplied by the Greek General Staff. It was stated that the degree of planning and control and organization of the partisans was evidence that they received help from foreign military experts but even the military observer had to concede that there was no direct evidence. However, the observers presented the evidence and cleverly implied that the partisans had received help although there was no direct evidence to that effect.

At the last session of the Assembly the First Committee had evaded the question of whether the evidence was of a trustworthy nature by merely noting the conclusions of the Security Council's Commission of Investigation. This year the material which had been amassed in order to present a case against Albania, Bulgaria and Yugoslavia was still less trustworthy. Even the Special Committee at times questioned the material, as when it commented that a witness had added too much obvious zeal to his testimony to be quite trustworthy. In his opinion, the First Committee could have no confidence in a considerable fraction of the material in the report which was based upon assumptions, distortions, circumstantial evidence, etc. Nor could it accept the conclusions in the four-Power resolution submitted at the previous meeting (A/C.1/352). One could only wonder how the four Powers could dare to base it on such distorted material and whether it had been assumed that no one would analyze it.

Mr. Vyshinsky asked to be allowed to continue his statement at the next meeting.

The meeting rose at 1.04 p.m.

## HUNDRED AND SEVENTY-SIXTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,  
on Thursday, 28 October 1948, at 3 p. m.*

*Chairman : Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).*

### 41. Continuation of the discussion on the threats to the political independence and territorial integrity of Greece

REPORTS OF THE UNITED NATIONS SPECIAL COMMITTEE ON THE BALKANS (A/574, A/644 AND A/692)

At the request of the Chairman, Mr. PROTITCH (Secretary of the Committee) read a letter sent

des avions de nationalité inconnue avaient parachuté des munitions dans la région de Koritza. Dans un autre cas, un témoin auquel un colonel américain déclare que les preuves qu'il donne sont de simple oui-dire se retourne pour affirmer qu'il a tout vu par lui-même. La page 171 de ce rapport contient les déclarations d'un témoin, défini comme étant un bandit capturé, âgé de quinze ans. M. Vychinsky cite ce témoignage comme un exemple de puérilité. On trouve dans le rapport les déclarations de l'observateur militaire français, qui affirme pouvoir préciser la direction des balles d'après leur sifflement. L'observateur militaire envoyé à Jenovisky a fondé son rapport sur des questions posées à deux partisans et à deux réfugiés qui lui ont été envoyés par l'État-major général grec. D'après ce rapport, la manière dont les partisans sont entraînés, disciplinés et organisés prouve qu'ils bénéficient de l'aide d'experts militaires étrangers, mais l'observateur militaire a dû lui-même reconnaître qu'il n'existe aucune preuve directe. Cependant les observateurs ont présenté ces renseignements comme des preuves et ils ont laissé habilement entendre que les partisans ont bénéficié d'une aide bien qu'il n'existe, sur ce point, aucune preuve directe.

Lors de la dernière session, la Première Commission a éludé la question de savoir si les témoignages présentaient un caractère irrécusable, en prenant simplement note des conclusions de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité. Cette année, les éléments réunis en vue de porter une accusation contre l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie, présentent un caractère encore moins irrécusable. D'après M. Vychinsky, la Première Commission ne peut se fier à une partie considérable des éléments présentés dans le rapport et fondés sur des hypothèses, des déformations de la réalité, des témoignages indirects, etc. Elle ne peut non plus accepter les conclusions de la résolution des quatre Puissances présentée lors de la séance précédente (A/C.1/352). On peut se demander comment les quatre Puissances osent fonder leur résolution sur une telle déformation des faits. Aurait-on pensé que personne ne ferait jamais l'analyse du rapport ?

M. Vychinsky demande d'être autorisé à poursuivre sa déclaration lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 13 h. 40.

## CENT-SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,  
le jeudi 28 octobre 1948, à 15 heures.*

*Président : M. P.-H. SPAAK (Belgique).*

### 41. Suite de la discussion sur les menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce

RAPPORTS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS (A/574, A/644 ET A/692).

A la demande du Président, M. PROTITCH (Secrétaire de la Commission) donne lecture d'une